|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale****COMMISSION DES SERVICES ET APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES, HYDROLOGIQUES, MARITIMES ET ENVIRONNEMENTAUX****Troisième session**Bali, Indonésie, 4-9 mars 2024 | **SERCOM-3/Doc. 5.2** |
| Présenté par:Président de la SERCOM6.II.2024**VERSION 1** |

**POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR: PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION**

**POINT 5.2 DE L’ORDRE DU JOUR: Examen des organes subsidiaires de la Commission**

# Examen des organes subsidiaires de la Commission

|  |
| --- |
| **rÉsumÉ** |
| **Document présenté par:** Président de la Commission, afin d’adapter la structure et les mandats des organes subsidiaires en fonction des nouveaux besoins, des directives des organes directeurs et des nouveaux délais de fourniture des prestations;**Objectif stratégique 2024-2027:** 1.1 Étoffer les systèmes nationaux d’alerte précoce multidanger et étendre la couverture afin de mieux contrer les risques; 1.2 Fournir davantage d’informations et de services climatologiques d’aide à la décision; 1.3 Élaborer des services hydrologiques à l’appui de la gestion durable de l’eau et de l’adaptation; 1.4 Optimiser les informations et services météorologiques d’aide à la décision et reconsidérer leur fourniture dans un esprit créatif; 1.5 Accélérer l’élaboration de systèmes et de services intégrés pour faire face aux risques mondiaux liés au changement irréversible de la cryosphère et à ses répercussions sur les ressources en eau et sur l’élévation du niveau de la mer;**Incidence(s) financière(s) et administrative(s):** Dans les limites prévues dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2024-2027;**Principaux responsables de la mise en œuvre:** SERCOM, d’entente avec l’INFCOM, le Conseil de la recherche, le Groupe de coordination hydrologique, le Groupe d’experts pour le développement des capacités et les Conseils régionaux;**Calendrier:** 2023-2027**Mesure(s) attendue(s):** Examen et adoption du projet de résolution proposé et décision |

# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. En application de la [règle 6.13.1, alinéa j)](https://library.wmo.int/idviewer/55278/20) *du Règlement intérieur des commissions techniques* (OMM-N° 1240), ce document présente la structure des organes subsidiaires de la Commission et leurs mandats afin de les adapter aux nouveaux besoins, aux directives des organes directeurs et aux nouveaux délais de fourniture des prestations. Il expose également une décision relative à la nomination des responsables des différents organes subsidiaires de la SERCOM.

### Comités permanents proposés

1. Le Groupe de gestion de la SERCOM a recommandé, lors de sa deuxième réunion en présentiel (tenue entre le 30 octobre et le 2 novembre 2023), de renouveler les six comités permanents existants. Les mandats proposés pour ces derniers sont soumis à la SERCOM pour examen.

### Groupes d’étude proposés

1. Selon la [règle 5.5.2, alinéas b) et c)](https://library.wmo.int/viewer/55278/?offset=#page=15&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) du *Règlement intérieur* (OMM-No1240), les trois groupes d’étude existants (le Groupe d’étude des services énergétiques intégrés, le Groupe d’étude des services de santé intégrés et le Groupe d’étude des services urbains intégrés (SG-URB) devraient avoir terminé leurs travaux lorsque se tiendra la réunion SERCOM-3. Il est proposé de mettre sur pied un nouveau groupe d’étude sur la transition vers les énergies renouvelables.

### Proposition de création d’un groupe consultatif sur l’initiative de prévision des crues

1. Instituée par la [résolution 15 (Cg-XVI)](https://library.wmo.int/viewer/56207/?offset=4#page=241&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) – Création du Groupe consultatif pour l’Initiative de l’OMM sur la prévision des crues, l’Initiative de l’OMM sur la prévision des crues avait pour objectif de «renforcer la coopération entre les Services météorologiques et hydrologiques en vue de faciliter la fourniture, en temps voulu, de produits et de services plus fiables et mieux adaptés à la prévision et à l’annonce des crues, et de favoriser ainsi la collaboration avec les responsables de la gestion des catastrophes, et plus particulièrement de la prévention et des interventions dans le domaine des crues (...)». En tant que groupe consultatif général, il formule des recommandations et donne des conseils sur les éléments relatifs à la prévision hydrologique d’un certain nombre de projets liés aux inondations actuellement menés par l’OMM et contribue largement à renforcer la collaboration entre météorologues et hydrologues en vue d’améliorer les pratiques en matière de prévision des crues. Le Groupe consultatif pour l’Initiative sur la prévision des crues a œuvré sous l’autorité du Conseil exécutif de 2015 à 2023, année au cours de laquelle, en application de la [Résolution 7 (EC-77)](https://library.wmo.int/viewer/66341/?offset=3#page=17&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) – Organes subsidiaires du Conseil exécutif, la surveillance du Groupe consultatif a été transmise à la SERCOM.

**Mesure attendue**

1. La Commission est invitée à adopter la résolution et la décision qui suivent.

## PROJET DE RÉSOLUTION

## Projet de résolution 5.2/1 (SERCOM-3)

## Examen des organes subsidiaires de la Commission

LA COMMISSION DES SERVICES ET APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES, HYDROLOGIQUES, MARITIMES ET ENVIRONNEMENTAUX

**Rappelant:**

1) L’[article 2 d)](https://library.wmo.int/viewer/53948/?offset=#page=14&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) de la Convention de l’Organisation météorologique mondiale (Recueil des documents fondamentaux, N° 1 (OMM-N° 15)), qui établit que l’Organisation a notamment pour but d’«encourager les applications de la météorologie à l’aviation, à la navigation maritime, aux problèmes de l’eau, à l’agriculture et à d’autres activités humaines»,

2) La [résolution 2 (Cg-19)](https://library.wmo.int/viewer/68194/?offset=6#page=24&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) – Plan stratégique de l’OMM 2024-2027, dans laquelle sont définis les buts à long terme, les objectifs stratégiques et les domaines d’action pour la période 2024–2027 pour ce qui est des services et des applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux pertinents, ainsi que leur concrétisation sous forme d’activités et de produits prévus par le Plan opérationnel (document [Cg-19/INF. 3.1(1a)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b753B01BC-7131-422A-ACD8-B8FE843E75E0%7d&file=Cg-19-INF03-1(1a)-OPERATING_PLAN_en.pdf&action=default) Plan opérationnel 2024-2027),

3) La [résolution 42 (Cg-19)](https://library.wmo.int/viewer/68194/?offset=6#page=553&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) – Commissions techniques de l’OMM et organes subsidiaires pour la dix-neuvième période financière, qui recense les services météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux pertinents réglementés fournis actuellement ainsi que les services en cours d’élaboration dans les domaines d’application de la Commission des services et les sous-structures nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique de l’OMM,

4) La [résolution 1 (SERCOM-1)](https://library.wmo.int/idviewer/55382/14) – Création de comités permanents et de groupes d’étude relevant de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (Commission des services),

5) La [résolution 5 (SERCOM-2)](https://library.wmo.int/idviewer/66332/65) – Modifications du mandat de comités permanents et de groupes d’étude de la Commission,

6) La [résolution 7 (EC-77)](https://library.wmo.int/viewer/66341/?offset=3#page=17&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) – Organes subsidiaires du Conseil exécutif, qui transfère à la Commission des service la supervision du Groupe consultatif pour l’Initiative sur la prévision des crues, placé sous la responsabilité du Président de la Commission des services, et invite cette dernière à décider, lors de sa troisième session, d’en faire l’un de ses organes subsidiaires,

**Ayant examiné** le document SERCOM-3/Doc. 5.2,

**Gardant à l’esprit** la dernière version du [*Règlement intérieur des commissions techniques*](https://library.wmo.int/viewer/55278?viewer=picture#page=1&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=)(OMM-N° 1240) et la nécessité de réexaminer périodiquement les mandats des organes subsidiaires et de les actualiser au besoin, de même que les attributions et les résultats escomptés de ces organes, afin de mettre en œuvre le programme de travail révisé dans le cadre de la [résolution 5.1/1](https://meetings.wmo.int/SERCOM-3/French/Forms/AllItems.aspx?RootFolder=%2FSERCOM%2D3%2FFrench%2F1%2E%20Versions%20%C3%A0%20discuter&FolderCTID=0x012000084DDE45D1EB6441B038EF5D42094B33&View=%7B04B55ED8%2DF6BE%2D4154%2DAE46%2D47378509228B%7D) (SERCOM-3),

**Accepte** la recommandation du Groupe de gestion de la SERCOM visant à rétablir les six comités permanents qui ont été en exercice au cours de l’intersession précédente;

**Se félicite** de la proposition du Groupe de gestion de la SERCOM visant à établir un nouveau groupe d’étude sur les services intégrés en matière d’énergie renouvelable;

**Prend note** des résultats obtenus par les groupes d’étude compétents pour les services de santé intégrés (SG-HEA), les services énergétiques intégrés (SG-ENE) et les services urbains intégrés (SG-URB) au cours de l’intersession précédente;

**Décide:**

1. D’établir les comités permanents suivants pour la deuxième intersession et de leur confier les mandats définis à l’annexe de la présente résolution:

a) Le Comité permanent des services à l’agriculture (SC-AGR);

b) Le Comité permanent des services à l’aviation (SC-AVI);

c) Le Comité permanent des services climatologiques (SC-CLI);

d) Le Comité permanent pour la prévention des catastrophes et les services d’alerte précoce (SC-DRR):

e) Le Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD);

f) Le Comité permanent des services de météorologie marine et d’océanographie (SC‑MMO)

1. De dissoudre les trois groupes d’étude de l’intersession précédente;

**Adopte** l’Initiative sur la prévision des crues, dont la mise en œuvre est assignée à un groupe consultatif placé sous la responsabilité du Groupe de gestion de la SERCOM et dont le mandat figure à l’annexe de la présente résolution;

**Crée** un nouveau groupe d’étude sur la transition vers les énergies renouvelables, dont le mandat figure à l’[annexe](#_Annexe_du_projet) de la présente résolution;

**Invite** son Groupe de gestion:

1. À établir des mécanismes de coordination avec d’autres organes compétents;
2. À créer des organes subsidiaires dont les travaux dépendront, selon les besoins, des comités permanents ou du Groupe d’étude;

**Invite** l’INFCOM et le Conseil de la recherche, s’il y a lieu, à sélectionner parmi les experts, d’entente avec le Groupe de gestion de la Commission des services, des chargé(es) de liaison à même d’assurer une coordination efficace entre les organes subsidiaires compétents de la SERCOM, de l’INFCOM et du Conseil de la recherche.

[Annexe: 1](#Annex_resolution_INFCOM)

\_\_\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution annule et remplace la [résolution 1 (SERCOM-1)](https://library.wmo.int/idviewer/55382/14) et la [résolution 5 (SERCOM-2)](https://library.wmo.int/idviewer/66332/65).

## Annexe du projet de résolution 5.2/1 (SERCOM-3)

## Mandat des organes subsidiaires de la SERCOM

### 1. Proposition de mandat pour le Comité permanent des services à l’agriculture (SC‑AGR)

***Attributions***

a) Analyser et mettre à jour les besoins et les exigences des utilisateurs pour tous les aspects des services et des pratiques agrométéorologiques tout au long de la chaîne de valeur du système agricole (apports-exploitation-transport-transformation-vente/exportation/commerce) et dans les différents sous-secteurs agricoles (cultures, élevage, sylviculture, exploitation sur parcours et pêche);

b) Analyser et mettre à jour les normes et les recommandations relatives à tous les aspects des services et des pratiques agrométéorologiques tout au long de la chaîne de valeur agricole et dans les différents sous-secteurs liés aux divers organes subsidiaires compétents des commissions techniques, des Conseils régionaux, du Conseil de la recherche et du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC);

c) Analyser les normes et les documents d’orientation actuels qui portent sur la gestion de la sécheresse et, en particulier, sur sa surveillance, sa prévision ainsi que la préparation à ce phénomène, dans le cadre du Programme de gestion intégrée des sécheresses (IDMP) relevant de l’OMM et du Partenariat mondial pour l’eau (GWP), et passer en revue les dernières évolutions liées au Système mondial OMM d’évaluation et de prévision hydrologiques (HydroSOS), au Système mondial d’alerte multidanger (SMAM), à la Déclaration annuelle de l’OMM sur l’état du climat mondial et à d’autres initiatives de l’OMM, en coopération avec d’autres comités permanents compétents;

d) Fournir une assistance technique à l’EW4ALL (Initiative en faveur d’alertes précoces pour tous) pour tout ce qui touche aux alertes précoces, à la sécheresse, aux avis de risque d’incendie, au gel et aux autres dangers liés à la météorologie agricole, en particulier dans la perspective des besoins des Conseils régionaux;

e) Prendre en charge l’évaluation de la contribution apportée par l’OMM en faveur de la sécurité alimentaire et définir d’éventuelles activités connexes en collaboration avec le Comité permanent des services climatologiques (SC-CLI) et le Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD), tout en veillant à ce que les composantes agrométéorologiques (aspects météorologiques et climatiques compris) et hydroagricoles (qualité et quantité des ressources en eau comprises) de tous les grands projets liés à l’agriculture, à la sécurité alimentaire et aux applications relatives à la sécheresse soient examinés, compte dûment tenu des exigences des Conseils régionaux et dans le respect des bonnes pratiques et des méthodologies durables;

f) Renforcer les capacités des Membres de l’OMM, et plus particulièrement des Conseils régionaux, et leur offrir des conseils techniques et des outils pour permettre aux utilisateurs du secteur agricole, tout au long de la chaîne de valeur, de comprendre et d’utiliser adéquatement les informations météorologiques et climatologiques, telles que les données sur la variabilité et les tendances historiques, les prévisions climatiques infrasaisonnières ou saisonnières, et les projections relatives au changement climatique, afin qu’ils puissent se pencher sur les incidences de la variabilité et du changement climatique sur l’agriculture;

g) Favoriser l’élaboration et l’utilisation de méthodes et de voies de communication efficaces aux fins de l’obtention et de la diffusion d’informations agrométéorologiques, donner des conseils et des avis aux intervenants des sous-secteurs agricoles, encourager la prise en compte des bulletins agrométéorologiques et recueillir des informations en retour, notamment grâce au perfectionnement du Service mondial d’information agrométéorologique;

h) Fournir des conseils scientifiques et techniques au Programme de gestion intégrée des sécheresses (IDMP) relevant de l’OMM et du Partenariat mondial pour l’eau (GWP) et représenter les membres de la communauté météorologique mondiale spécialisés dans la météorologie agricole ou la sécheresse lors des réunions des organes de gouvernance du Programme et lors des réunions traitant de la sécheresse organisées par des organismes des Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD));

i) Superviser, en collaboration avec le SC-HYD et le SC-CLI et sous la direction générale du Groupe de coordination hydrologique, la réalisation des deuxième et troisième objectifs à long terme de l’OMM pour l’hydrologie, à savoir «Les populations sont préparées à faire face à la sécheresse» et «Les données hydrologiques, climatologiques et météorologiques contribuent aux objectifs de sécurité alimentaire», conformément au Plan d’action hydrologique approuvé dans le cadre de la [résolution 4 (Cg-Ext(2021)](https://library.wmo.int/viewer/37353/?offset=1#page=40&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=));

j) Étudier le rôle des connaissances agroclimatologiques autochtones et locales en collaboration avec le SC-CLI, la FAO et l’UNESCO;

k) Étudier la possibilité de mettre en place un groupe de travail technique conjoint sur l’agrométéorologie avec la FAO et/ou le Programme alimentaire mondial (PAM).

Domaines de compétence

* Météorologie agricole
* Prévision des récoltes et des pâturages
* Modélisation agricole
* Agronomie
* Gestion de la sécheresse, comprenant les activités de surveillance, d’alerte et de prévision pertinentes
* Hydrologie agricole
* Alerte précoce et aptitude à réagir
* Impact de la variabilité et du changement climatique sur l’agriculture et la pêche
* Applications agroclimatologiques
* Produits / applications de la télédétection pour l’agrométéorologie et, en particulier, pour l’élaboration de modèles de cultures
* Systèmes d’informations géographiques
* Systèmes d’informations
* Aptitude à faire participer les utilisateurs
* Adaptation de l’agriculture au changement climatique
* Agroécologie/adaptabilité de l’agriculture dans un contexte de changement climatique
* Connaissances locales et autochtones en matière de climat
* Interdépendance entre l’eau, la nourriture et l’énergie.

Composition

Environ 18 experts techniques sélectionnés au sein du réseau d’experts par la personne assurant la présidence de la Commission, avec l’aide du Groupe de gestion et du Secrétariat. Le Comité permanent pourrait notamment avoir pour membres:

* Les personnes assurant la présidence ou la vice-présidence, de même que les responsables et/ou coresponsables des organes subsidiaires;
* Un(e) représentant(e) de la FAO, un(e) représentant(e) du GWP, un(e) représentant(e) du secrétariat de la CLD et, éventuellement, un(e) représentant(e) du PAM devant être désigné(e)s par leurs organisations respectives, conformément au mandat du Comité permanent et, au besoin, un(e) représentant(e) du secteur privé;
* Des chargé(e)s de liaison du SC-HYD, du SC-DRR, du SC-CLI ou du SC-MMO (selon les besoins);
* D’autres experts techniques peuvent être invités à siéger au Comité permanent en tant qu’observateurs, selon les besoins et sur décision de la personne assurant la présidence / vice-présidence du Comité permanent, d’entente avec la personne assurant la présidence de la Commission des services.

*Note: Dans la mesure du possible, la composition du Comité devrait garantir une représentation équilibrée des régions et des genres.*

Durée

Jusqu’à la session ordinaire suivante de la Commission des services, qui peut alors librement décider de réactiver le Comité permanent si elle le juge nécessaire.

Organisation du travail

* Réunions en présentiel

*L’OMM organise en principe tous les deux ans une réunion en présentiel du Comité permanent à son siège, à Genève (Suisse).* *L’Organisation peut envisager d’organiser la réunion ailleurs, pour autant que le choix du lieu se traduise pour elle par un gain d’efficacité sans entraîner de coûts supplémentaires.*

* Téléconférences / vidéo-conférences

*Le Comité permanent organise en principe une téléconférence / vidéo-conférence au moins une fois par trimestre.*

* Correspondance, y compris par voie électronique, et autres échanges à distance.

Résultats escomptés (2024-2027)

1. Mise à jour du [*Guide on Agricultural Meteorological Practices*](https://library.wmo.int/records/item/35689-guide-to-agricultural-meteorological-practices?offset=1)(WMO-N° 134) (Guide des pratiques de météorologie agricole) (SERCOM-1 Résultat a));
2. Révision et amélioration des recommandations relatives à la surveillance et aux applications de l’humidité du sol pour les services agricoles (et, éventuellement, pour les services hydrologiques et climatologiques), en collaboration avec le Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD), le Comité permanent des services climatologiques SC‑CLI et la Commission des infrastructures, dans le cadre du Projet de démonstration concernant l’humidité du sol, élaboré par suite de la [décision 43 (EC-69)](https://library.wmo.int/viewer/54861/?offset=1#page=271&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=);
3. Révision et amélioration des orientations relatives à la mesure des flux de masse et d’énergie dans l’agriculture à l’usage des Membres de l’OMM et des organismes des Nations Unies, en collaboration avec le Comité permanent compétent de la Commission des infrastructures et du Conseil de la recherche;
4. Mécanismes et orientations sur l’intégration, dans les systèmes régionaux ou mondiaux d’alerte multidangers, des alertes et avis de sécheresse, d’incendie et d’autres phénomènes météorologiques ou climatiques extrêmes /dangers naturels pour le secteur agricole (lien avec l’initiative EW4All);
5. Révision et amélioration des modules de formation agrométéorologique destinés aux agriculteurs et aux conseillers agricoles dans le cadre des activités de formation professionnelle de l’OMM;
6. Établissement de bilans, puis de rapports sur les services climatologiques fournis aux fins de la production alimentaire océanique et sur besoins en la matière, en collaboration avec d’autres organismes compétents;
7. Révision et amélioration du Plan de mise en œuvre des systèmes nationaux d’alerte précoce à la sécheresse;
8. Examen et mise à jour de documents réglementaires/techniques portant sur le Plan de mise en œuvre des services nationaux d’alerte précoce en cas de sécheresse, sur les centres régionaux compétents en matière d’agrométéorologie et de sécheresse et sur l’étude continue des besoins, tout en intégrant les données observationnelles provenant des réseaux agrométéorologiques des partenaires dans le SIO, le WIGOS et le Système intégré de traitement et de prévision de l’OMM (WIPPS);
9. Inclusion de la sécheresse et des autres risques agroclimatiques (grêle, gel, ennemis et maladies des cultures) dans l’initiative EW4ALL (en rapport avec les points d) et e) ci‑dessus, qui ont été repris du cycle précédent);
10. Documents d’orientation sur l’agrométéorologie pour les cultures non traditionnelles / durables en collaboration avec la FAO et d’autres partenaires (pour le quinoa, le cacao, l’hévéa et la noix de cajou);
11. Amélioration du Service mondial d’information agrométéorologique (WAMIS), afin qu’il offre un portail agrométéorologique plus vaste pour les bulletins, les ressources, les conseils et les outils d’apprentissage focalisés sur agrométéorologie;
12. Élaboration d’orientations sur la normalisation des bulletins agrométéorologiques et des prototypes pilotes de bulletins météorologiques numériques destinés à l’agriculture pour les SMHN, en collaboration avec la FAO et d’autres partenaires;
13. Examen de l’incidence que les risques liés au changement climatique ont sur les possibilités de pratiquer l’agriculture et conseils en la matière / détermination des variétés résistantes dans le contexte du changement climatique;
14. Examen, orientation et études de cas portant sur les connaissances agroclimatologiques locales et autochtones, en collaboration avec la FAO, l’UNESCO et d’autres organes compétents de la SERCOM;
15. Analyse des pratiques favorables à la neutralité carbone et aux solutions naturelles dans le domaine des applications agrométéorologiques, de même que conseils à cet égard;
16. Examen et mise à jour des interactions entre les utilisateurs et les fournisseurs de services agricoles compte tenu de l’interdépendance entre l’eau, la nourriture et l’énergie, en collaboration avec le SC-HYD et le SG-RET.

### 2. Proposition de mandat pour le Comité permanent des services à l’aviation (SC‑AVI)

***Attributions***

a) Contribuer à la normalisation, à l’échelle internationale, des services météorologiques destinés à la navigation aérienne internationale et aider les Membres disposant de services d’assistance météorologique à l’aéronautique à obtenir le respect de ces normes;

b) Encourager et faciliter la mise en commun, à l’échelle internationale, de l’expérience acquise et des bonnes pratiques en matière de mise en œuvre, de même que favoriser la compréhension et la diffusion des avancées scientifiques et technologiques (y compris les enseignements tirés d’éventuels projets pilotes) afin de répondre à la demande évolutive des utilisateurs en matière d’informations et de services de météorologie aéronautique, en mettant l’accent sur la qualité, l’intégration, l’harmonisation et l’efficience;

c) Analyser les incidences que l’évolution des technologies, le changement climatique, la variabilité du climat (y compris les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes), les objectifs de durabilité environnementale, l’optimisation des applications scientifiques et l’évolution de la réglementation internationale ont sur la fourniture des services d’assistance météorologique à l’aéronautique, puis informer les Membres et les parties prenantes concernées du secteur aéronautique de ces incidences, dans un esprit constructif et proactif;

d) Contribuer à la planification et à la fourniture à long terme d’informations et de services d’assistance météorologique à l’aéronautique optimisés en vue de la mise en place du futur système de gestion de circulation aérienne, qui sera harmonisé et interopérable à l’échelle planétaire;

e) Encourager l’intégration des informations météorologiques (des observations, des prévisions, des avertissements et des alertes) dans les systèmes de gestion de la circulation aérienne et la prise de décision, ce qui implique notamment de transférer de nouvelles capacités dans les services d’information opérationnels axés sur les impacts, qui s’appuient sur la chaîne de valeur mettant «la science au profit des services» et sur des projets tels que le Projet de recherche-développement en aéronautique (AvRDP);

f) Veiller à l’exercice d’une gouvernance efficace et efficiente des services d’assistance météorologique à l’aéronautique fournis par les Membres grâce à l’élaboration et/ou à l’amélioration des recommandations concernant les mécanismes appropriés de recouvrement des coûts au titre des services nationaux et multinationaux, ainsi qu’à des conseils sur les politiques et les bonnes pratiques en matière d’échange d’informations et de données;

g) Formuler des recommandations et élaborer du matériel de formation et d’autres ressources didactiques pour aider les Membres à respecter les exigences de l’Organisation de l’aviation civile internationale (OACI) et de l’OMM pour la mise en œuvre des systèmes de gestion de la qualité et à se conformer aux critères de compétences et de qualification appliqués au personnel fournissant des services d’assistance météorologique à la navigation aérienne internationale, en se concentrant sur les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement;

h) Répondre aux besoins prioritaires des Membres en matière de météorologie aéronautique et appuyer les activités de renforcement des capacités, en collaboration avec les Conseils régionaux de l’OMM, l’OACI et d’autres partenaires concernés, dans le but d’améliorer la prestation de services météorologiques destinés à l’aviation pour qu’ils soient intégrés, harmonisés, adaptés aux besoins ainsi que de qualité et d’un bon rapport coût-efficacité, plus particulièrement dans les pays en développement et les pays les moins avancés;

i) Renforcer, grâce à une stratégie de communication et de sensibilisation efficace, la collaboration et les partenariats à l’échelle mondiale comme régionale en matière de météorologie aéronautique entre les Membres et leurs prestataires de services aéronautiques, les parties prenantes du secteur aéronautique et d’autres partenaires, de manière à contribuer au bon fonctionnement d’un réseau d’experts international;

j) Conseiller, sur demande, la Commission des infrastructures et ses organes subsidiaires au sujet de la marche à suivre pour optimiser les observations, compte tenu, en particulier, des avantages que présentent les observations météorologiques effectuées à partir d’aéronefs, y compris celles qui proviennent du programme de retransmission des données météorologiques d’aéronefs de l’OMM, afin d’améliorer les services à l’aviation.

*Notes:*

1. *Les points a) à j) ci-dessus incomberont au Comité permanent, qui, au besoin, coordonnera étroitement à cet effet ses activités avec celles des Membres, des Conseils régionaux, des commissions techniques et/ou du Conseil de la recherche (et de ses organes subsidiaires) ainsi qu’avec celles de l’OACI et d’autres partenaires.*
2. *Dans l’exercice de son mandat, le Comité permanent se référera, en particulier, au Plan stratégique de l’OMM, au document* [*Stratégie de l’OMM en matière de prestation de services et plan de mise en œuvre* (OMM-N° 1129)](https://library.wmo.int/viewer/54526/?offset=1#page=1&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=)*, ainsi au Plan d’action de l’OMM pour l’égalité hommes-femmes.*

Domaines de compétence

* Météorologie et sciences connexes, y compris la climatologie;
* Volcanologie et sciences connexes, y compris la géophysique et la géodésie;
* Physique de l’espace et aéronomie, y compris la météorologie de l’espace;
* Dangers de nature météorologique et autres risques environnementaux, tels que les rejets de matières radioactives et d’autres produits chimiques toxiques ayant des incidences sur le secteur aéronautique;
* Prestation de services de météorologie aéronautique, notamment les observations / rapports, les prévisions, les avertissements/alertes et les bulletins météorologiques;
* Recouvrement des coûts et gouvernance des services d’assistance météorologique à l’aéronautique;
* Réglementations nationales et internationales relatives à l’aviation civile;
* Opérations aériennes (au sol et en vol) et besoins correspondants des usagers du secteur aéronautique;
* Conception et exploitation des systèmes d’observation et de prévision, y compris la télédétection par radar ou satellite météorologique, la prévision immédiate et à court terme, ainsi que la formation dans ces domaines;
* Codes météorologiques et représentation des données;
* Systèmes de gestion et d’échange des informations;
* Technologies d’intelligence artificielle et d’apprentissage automatique;
* Systèmes de gestion de la qualité et systèmes de gestion de la sécurité (aérienne);
* Enseignement et formation professionnelle, compétences et qualification du personnel;
* Communication et sensibilisation.

Composition

Membres:

Environ 18 experts techniques sélectionnés sur la plate-forme communautaire ou dans le réseau d’experts par la personne assurant la présidence de la Commission des services (SERCOM), si nécessaire avec l’aide du Groupe de gestion de la SERCOM et du Secrétariat.

Le Comité permanent comprend notamment:

* Une personne assurant la présidence
* Une ou des personnes assurant la coprésidence ou la vice-présidence
* Les personnes assurant la coprésidence / coresponsables des organes subsidiaires;
* Des coordinateurs thématiques
* Un(e)/des représentant(e)s de l’OACI (membre de droit)

Observateurs:

* D’autres experts techniques peuvent être invités à siéger au Comité permanent en tant qu’observateurs, selon les besoins et sur décision des personnes assurant la présidence / la coprésidence / la vice-présidence du Comité permanent, d’entente avec la personne assurant la présidence de la SERCOM.

*Notes 1:*

1. *Dans la mesure du possible, la composition du SC-AVI doit garantir une représentation équilibrée des régions et des genres.*
2. *Parmi les autres experts techniques peuvent figurer des représentants d’organisations internationales partenaires.*

Durée

Jusqu’à la prochaine session ordinaire de la SERCOM ayant lieu après une session ordinaire du Congrès météorologique mondial, la SERCOM pouvant alors librement décider de réactiver le Comité permanent si elle le juge nécessaire.

Organisation du travail

• Réunions

*L’OMM organise en principe tous les deux ans une réunion en présentiel du Comité permanent à son siège, à Genève (Suisse).* *L’Organisation peut envisager d’organiser la réunion ailleurs, pour autant que le choix du lieu se traduise pour elle par un gain d’efficacité sans entraîner de coûts supplémentaires, comme c’est le cas si le Groupe d’experts en météorologie de l’OACI doit se réunir immédiatement avant ou après.*

• Conférences téléphoniques

Note: Le Comité permanent organise en principe une conférence téléphonique au moins une fois par trimestre.

• Correspondance, y compris par voie électronique, et autres échanges en ligne.

Exigences en matière de présentation de rapports

Sur demande, le Comité permanent, par l’intermédiaire de la personne assurant sa présidence (ou sa coprésidence / sa vice-présidence par voie de délégation), peut soumettre au Groupe de gestion de la SERCOM un rapport sur ses activités, ses résultats, ses priorités et les risques auquel il est exposé (ou, au besoin, sur la situation de ses organes subsidiaires), de même que sur toute question susceptible de nécessiter l’avis ou une décision du Groupe de gestion de la SERCOM, y compris celles qui concernent les recommandations devant être soumises ou pouvant être formulées lors d’une session de la SERCOM.

Le Comité permanent reçoit des rapports d’activités de ses organes subsidiaires lorsque cela est nécessaire, par exemple avant ou pendant une de ses conférences téléphoniques. Ce rapport devrait couvrir les activités, les résultats et les priorités de l’organe subsidiaire concerné, ainsi que toute question susceptible de nécessiter l’avis ou la décision du SC-AVI.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés (réalisations attendues) du Comité ont été définis comme suit:

1. Élaboration ou mise à jour de règles du Règlement technique de l’OMM et d’orientations pertinentes, que ce soit pour le Volume I ([Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées](https://library.wmo.int/viewer/32054/?offset=1#page=1&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=)) ou pour le Volume II ([Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale](https://library.wmo.int/viewer/32117/?offset=4#page=1&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=)) (OMM-N° 49);

 *Note: En application de la* [*recommandation 5 (CMAé-16*](https://library.wmo.int/viewer/55064/?offset=1#page=30&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=)*), de la* [*résolution 27 (Cg-18)*](https://library.wmo.int/viewer/55219/?offset=8#page=116&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) *et de la* [*résolution 12 (Cg-19)*](https://library.wmo.int/viewer/68194/?offset=6#page=176&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=)*, le SC-AVI supervise la suppression du Volume II de la publication OMM-N° 49;*

1. Réactualisation de la plate-forme d’enseignement et de formation professionnelle (Moodle ou autre), à l’appui de la mise en œuvre, entre autres éléments, des systèmes de gestion de la qualité, ainsi que du respect des exigences en matière de compétences et de qualifications du personnel dans le domaine de la météorologie aéronautique;
2. Mise à jour du Plan à long terme de l’OMM pour la météorologie aéronautique;
3. Élaboration ou mise à jour des indicateurs de performance, des méthodes de validation et des bonnes pratiques en matière de prestation de services, en vue de fournir au secteur aéronautique de nouveaux ou de meilleurs services météorologiques; cette activité concerne notamment les conditions météorologiques dangereuses (en particulier le givrage, les turbulences et la convection) et d’autres phénomènes (liés entre autres aux cendres volcaniques, au dioxyde de soufre d’origine volcanique, aux matières radioactives et à la météorologie de l’espace);
4. Élaboration ou réactualisation de modèles de bonnes pratiques portant sur le recouvrement des coûts liés à la fourniture de services de météorologie aéronautique, y compris pour la prestation de services nationaux ou multinationaux;
5. Contribution à la mise à jour par l’INFCOM de l’étude continue des besoins de l’OMM et des orientations pertinentes;
6. Recommandations relatives aux bonnes pratiques en matière de recherche-développement scientifique et de modes de prestation de services, élaborées conjointement avec le Conseil de la recherche et le p Programme mondial de recherche sur la prévision du temp (PMRPT), notamment dans le cadre de la phase II du Projet de recherche-développement en aéronautique (AvRDP2);
7. Élaboration de rapports sur les variations climatiques intéressant les parties prenantes du secteur aéronautique, notamment en ce qui concerne les dangers pour l’aviation et les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes ainsi que leurs incidences sur les activités aériennes;
8. Contribution à la mise en œuvre du Plan d’action de l’OMM pour l’égalité hommes-femmes et de procédures associées afin d’accroître la participation des femmes et de donner à celles-ci les moyens d’exercer des fonctions de direction au sein de la communauté de la météorologie aéronautique;
9. Publication périodique de bulletins d’information communautaires détaillant les évolutions, événements et activités, à l’échelle nationale comme internationale, dans le contexte des services destinés à l’aviation.

### 3. Proposition de mandat pour le Comité permanent des services climatologiques (SC-CLI)

Attributions

1. Assurer la direction scientifique et technique de la mise en œuvre du CMSC et améliorer sa visibilité et son efficacité, de même que renforcer sa coordination;
2. Renforcer la capacité des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) à produire et à fournir des services climatologiques fiables et pertinents pour les utilisateurs;
3. Élaborer des normes et des «pratiques recommandées» pour les données et les services climatologiques;
4. Renforcer la chaîne de valeur/le cycle des services climatologiques autour des piliers du CMSC (observations et surveillance du climat; recherche sur le climat, modélisation et prévision; Système d’information sur les services climatologiques (SISC); participation des utilisateurs et renforcement des capacités);
5. Étendre et encourager la fourniture et l’utilisation d’informations climatologiques fiables et exploitables afin de mieux anticiper et gérer les risques et les opportunités découlant de la variabilité du climat et du changement climatique.

Domaines de compétence

* Production et gestion des données climatologiques, réanalyse et connaissance des exigences en matière de données, notamment en ce qui concerne la collecte, la gestion, la production, la provenance et les services;
* Applications de sauvetage des données;
* Diagnostics, surveillance et évaluation du climat;
* Prévision climatique aux échelles infrasaisonnière, saisonnière et décennale, y compris la prévision sans discontinuité;
* Projection climatique;
* Réduction d’échelle;
* Diagnostic des résultats de modèles climatiques;
* Encouragement de la participation des utilisateurs et conception conjointe / coproduction;
* Produits et services sectoriels ou adaptés à l’utilisateur;
* Sciences sociales et politiques et évaluation des avantages socio-économiques;
* Analyse des phénomènes climatiques dangereux;
* Communication d’informations et de produits climatologiques;
* Renforcement des capacités pour la mise en œuvre des services climatologiques;
* Gestion de la qualité des services climatologiques;
* Normes et pratiques opérationnelles en matière de services climatologiques;
* Résilience et mesures d’adaptation et d’atténuation face au changement climatique;
* Climatologie maritime.

Composition

Environ 18 experts techniques doivent être sélectionnés au sein du réseau d’experts par la personne assurant la présidence de la Commission, avec l’aide du Groupe de gestion, de la personne assurant la présidence, de celles qui assurent la vice-présidence et du Secrétariat. La composition du Comité devrait garantir une représentation équilibrée des régions et des genres.

Le SC-CLI pourrait notamment avoir pour membres:

* Une personne assurant la présidence, une ou deux personnes assurant la vice‑présidence, de même que les responsables et coresponsables des organes subsidiaires;
* Des représentants d’institutions spécialisées, de centres climatologiques régionaux (CCR) et de centres régionaux de formation professionnelle (CRFP), devant être désignés par l’organisme auquel ils sont rattachés, conformément au mandat du Comité permanent;
* Un(e) représentant(e) de l’INFCOM compétent(e) pour les questions relatives au SISC;
* Des responsables des organes subsidiaires du Conseil régional chargés des services climatologiques;
* Des représentants du Comité permanent des services de météorologie marine et d’océanographie (SC-MMO) pour assurer la liaison transsectorielle;
* D’autres experts techniques et spécialistes du domaine peuvent être invités à siéger au sein du Comité permanent en tant qu’observateurs, selon les besoins et sur décision de la personne assurant la présidence / la vice-présidence du Comité permanent, d’entente avec la personne assurant la présidence de la Commission des services.

Durée

Jusqu’à la session ordinaire suivante de la Commission des services, qui peut alors librement décider de réactiver le Comité permanent si elle le juge nécessaire.

Organisation du travail

L’OMM organise en principe tous les deux ans une réunion en présentiel du Comité permanent à son siège, à Genève (Suisse)*.* L’Organisation peut envisager d’organiser la réunion ailleurs, pour autant que le choix du lieu se traduise pour elle par un gain d’efficacité sans entraîner de coûts supplémentaires.

Le Comité permanent devrait également convoquer au moins une téléconférence/vidéo-conférence par trimestre et entretenir une correspondance, y compris par voie électronique, et d’autres échanges en ligne.

Résultats escomptés

1. Soutien à la prestation de services climatologiques sous l’égide du CMSC, amélioration de l’accès, de l’accessibilité et de l’utilisation des informations de nature climatologique, renforcement de l’efficacité de la participation des utilisateurs, focalisation du SISC sur des outils, des produits et des opérations ciblés sur les utilisateurs, et élaboration de documents d’orientation;
2. Appui au renforcement des capacités et à la formation axée sur les compétences, selon le Plan stratégique de l’OMM et la Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités (2024-2027);
3. Soutien à la mise en place de cadres nationaux pour les services climatologiques (NFCS) ainsi que de forums nationaux sur le climat (NCF), de même qu’amélioration des liens avec les structures régionales compétentes;
4. Soutien du Plan de mise en œuvre pour l’intégration de la science et des services dans les domaines du climat et de la santé (2023-2033), en collaboration avec les organes subsidiaires compétents de la SERCOM, et plus particulièrement avec le Comité permanent pour la prévention des catastrophes et les services destinés au public (SC-DRR);
5. Soutien à la publication de rapports mondiaux et régionaux sur l’état du climat à l’échelle mondiale ou régionale, de rapports sur la situation des services climatologiques, de bulletins sur El Niño-oscillation australe (ENSO) et de bulletins sur l’évolution du climat; liaison avec les évaluations du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) et d’autres sources faisant autorité;
6. Soutien à la mise au point d’outils et au renforcement des compétences pour contribuer à mettre à profit les connaissances climatologiques dans les lignes directrices, les plans et les investissements en faveur de mesures d’adaptation et d’atténuation pour faire face au changement climatique; et soutien à la production conjointe d’informations scientifiques et exploitables relatives au climat, en se focalisant plus particulièrement sur la perspective nationale;
7. En collaboration avec des experts internationaux, notamment ceux du GIEC, définition, adoption et surveillance d’une méthode permettant d’actualiser les mesures de l’élévation de la température moyenne à l’échelle mondiale sur plusieurs décennies, afin d’apporter des réponses politiques en temps utile;
8. Fourniture d’orientations et de conseils techniques pour la collecte et la fourniture d’informations de haute qualité sur les gaz à effet de serre (GES), afin d’améliorer la surveillance et la communication d’informations utiles dans le contexte de l’atténuation du changement climatique;
9. Conseils sur l’élaboration de normes pour les services climatologiques et planification d’un processus visant à compléter les règles lacunaires du point de vue climatologique dans le Règlement technique ([OMM-No 49, volume I](https://library.wmo.int/viewer/32054/?offset=1#page=1&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=)), associés à une étude continue des besoins, en collaboration avec les organes compétents de la SERCOM;
10. Collaboration avec l’INFCOM, le Système mondial d’observation du climat (SMOC) et le Conseil de la recherche aux fins de la révision et de la mise à jour des normes et des pratiques recommandées en matière d’observations climatiques, de sauvetage des données, de gestion et d’administration des données;
11. Encadrement de l’élaboration et de la mise en œuvre opérationnelle du SISC à l’échelle régionale comme nationale pour la fourniture, la diffusion et l’échange systématiques de données climatologiques, de même que pour les produits et services de surveillance, de prévision et de projection; et collaboration avec les organes subsidiaires compétents de l’INFCOM aux fins de l’intégration du SISC dans le WIPPS;
12. Surveillance des activités que mènent les centres climatiques régionaux (CCR), les forums régionaux sur le climat (RCF) et les correspondants nationaux travaillant pour le SISC, et proposition de moyens de renforcer leur rôle, en particulier pour améliorer la mise en œuvre du SISC à l’échelle nationale;
13. Mise en place d’un mécanisme opérationnel permettant à l’OMM de diffuser des informations intégrées sur l’ENSO, en proposant plus fréquemment des produits opérationnels plus complets, afin de répondre aux besoins des Membres et des autres partenaires;
14. Encouragement de la coordination des activités liées au climat avec les Conseils régionaux de l’OMM et les organes compétents de l’INFCOM et de la SERCOM.

### 4. Proposition de mandat pour le Comité permanent pour la prévention des catastrophes et les services d’alerte précoce (SC-DRR)

Attributions

Le Comité permanent pour la prévention des catastrophes et les services destinés au public (SC-DRR) joue un rôle moteur au sein de la SERCOM, dans le cadre de l’initiative EW4All des Nations Unies, aux fins de l’exécution du mandat de l’OMM et de la réduction des risques de catastrophe. Il est chargé d’assurer la coordination avec ses organes subsidiaires et d’autres organes de la SERCOM et de l’INFCOM ainsi que, notamment, avec le Conseil de la recherche et les Conseil régionaux; il doit en particulier, au nom de la SERCOM, revoir, enrichir, suivre de près et mettre à jour le Plan de mise en œuvre de l’OMM pour l’initiative EW4All et soutenir les activités transversales pour la réduction des risques de catastrophe. Parmi ses responsabilités premières, le SC-DRR doit:

1. Élaborer, mettre à jour et coordonner, avec l’aide des organes subsidiaires de l’OMM responsables, les documents normatifs / réglementaires de l’OMM et les bonnes pratiques recommandées pour la fourniture de services coordonnés et corrélés au public et aux autorités gouvernementales afin de contribuer à la prise de décisions éclairées concernant la prévention des catastrophes, les systèmes d’alerte précoce, la protection de la vie, des moyens de subsistance, des biens et de l’environnement ainsi que le bien-être des populations, selon la définition qu’en donne le Règlement technique de l’OMM;
	* Ces activités devraient s’appuyer sur les bonnes pratiques des Membres fournissant des services d’alerte précoce et de prévention des catastrophes, des services météorologiques destinés au public et des services d’aide à la décision axés sur les impacts;
	* Les Membres devraient également s’inspirer des programmes et projets en cours. Les documents élaborés ne devraient pas cibler un type de danger, une échelle de temps ou une région spécifique, mais orienter les Membres vers l’adoption d’une approche holistique et pluridisciplinaire des domaines clés de la gestion des risques de catastrophe, de leur prévention et des alertes précoces;
	* Il s’agit notamment de bien cerner les risques et les dangers grâce à une évaluation de ceux-ci, de réduire les risques existants en se préparant à y faire face (notamment par l’anticipation des pertes et des dommages économiques, le transfert des risques de catastrophe et le financement des mesures nécessaires) et de prévenir l’apparition de nouveaux risques, en tenant compte de la vulnérabilité des populations lors de la fourniture de services;
2. Aider et encourager les Membres, en étroite collaboration avec les Conseils régionaux et les comités permanents compétents de l’OMM, à mettre en place des systèmes d’alerte précoce multidangers coordonnés à l’échelle régionale comme nationale, ainsi qu’à définir des procédures et à élaborer des mécanismes de coordination visant à réduire les pertes et les dommages causés par divers phénomènes environnementaux, en particulier les catastrophes météorologiques, climatiques ou hydrologiques;
3. Aider les Membres à renforcer leurs capacités et compétences en matière de prestation de services, ainsi qu’à faciliter l’application et le respect des règles, notamment par la définition de cadres de coopération et de soutien tels que le Mécanisme de coordination de l’OMM, afin de mieux soutenir les activités humanitaires;
4. Mettre en œuvre des méthodes et des technologies innovantes pour la conception des services, en tenant compte des besoins des utilisateurs et en collaborant avec des partenaires extérieurs;
5. Coopérer et établir des partenariats avec des partenaires extérieurs, en fonction des besoins, pour soutenir les Membres, en étroite collaboration avec les Conseils régionaux pour les alertes précoces et la réduction des risques de catastrophe.

Domaines de compétence

* Communication, sensibilisation et mobilisation des utilisateurs;
* Sciences sociales;
* Prestation de services et gestion de la qualité;
* Transfert des risques financiers;
* Systèmes d’alerte précoce multidangers;
* Applications des sciences géophysiques et environnementales;
* Physique de l’espace et aéronomie (météorologie de l’espace comprise);
* Élaboration d’applications de modèles d’impact;
* Évaluation des incidences et gestion des données relatives à celles-ci;
* Gestion des risques de catastrophe, y compris du point de vue politique et législatif.

Composition

Environ 20 experts techniques doivent être sélectionnés au sein du réseau d’experts par la personne assurant la présidence de la Commission, avec l’aide du Groupe de gestion, de la personne assurant la présidence, des personnes assurant la vice-présidence et du Secrétariat. La composition du Comité devrait garantir une représentation équilibrée des régions et des genres.

Le SC-DRR pourrait notamment avoir pour membres:

* Une personne assurant sa présidence et deux personnes assurant sa vice-présidence, de même que les responsables et coresponsables de ses organes subsidiaires;
* Des représentants du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et d’autres organisations partenaires compétentes (par exemple les personnes assurant leur présidence ou leur vice-présidence);
* D’autres experts techniques et spécialistes du domaine peuvent être invités à siéger au Comité permanent en tant qu’observateurs, selon les besoins et sur décision de la personne assurant sa présidence/vice-présidence, d’entente avec la personne assurant la présidence de la Commission des services.

Durée

Jusqu’à la session ordinaire suivante de la Commission des services, qui peut alors librement décider de réactiver le Comité permanent si elle le juge nécessaire.

Organisation du travail

* Réunions

*L’OMM organise en principe tous les deux ans une réunion en présentiel du Comité permanent à son siège, à Genève (Suisse).* *L’Organisation peut envisager d’organiser la réunion ailleurs, pour autant que le choix du lieu se traduise pour elle par un gain d’efficacité sans entraîner de coûts supplémentaires, comme c’est le cas si le Groupe d’experts en météorologie de l’OACI doit se réunir immédiatement avant ou après.*

* Conférences téléphoniques

Note: Le Comité permanent organise en principe une conférence téléphonique au moins une fois par trimestre.

* Correspondance, y compris par voie électronique, et autres échanges en ligne.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés (réalisations attendues) du Comité ont été définis comme suit:

1. Plan de restructuration du SC-DRR pour l’initiative EW4All: présentation d’un plan détaillé de restructuration du SC-DRR et de ses structures de soutien pour les adapter aux objectifs de l’EW4All. Définition des principales étapes et du calendrier en vue d’une mise en œuvre accélérée de l’EW4All;
2. Contributions à la réactualisation du Plan de mise en œuvre de l’initiative EW4All de l’OMM; examen approfondi et mise à jour du document, intégrant les contributions d’organismes compétents en matière d’alerte précoce et de réduction des risques de catastrophe dont les activités sont coordonnées avec le SC-DRR; suivi et consignation des progrès réalisés en vue des activités transversales;
3. Amélioration du cadre de prestation de services: élaboration de documents normatifs / réglementaires adaptés au Règlement technique de l’OMM en matière de réduction des risques et d’alerte précoce;
4. Coordination des activités prévues dans les mandats des organes subsidiaires du SC‑DRR.

### 5. Proposition de mandat pour le Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD)

Attributions

1. Réviser les documents d’orientation sur les services hydrologiques relevant du Cadre de référence pour la gestion de la qualité et, en particulier, le [*Volume III du Règlement technique: Hydrologie*](https://library.wmo.int/viewer/31949/?offset=1#page=1&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) (OMM-N° 49) ainsi que le [Volume II du *Guide des pratiques hydrologiques*](https://library.wmo.int/viewer/32078/?offset=2#page=1&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) (OMM-N° 168); élaborer et valoriser le matériel d’enseignement et de formation professionnelle, en se focalisant plus particulièrement sur les pays en développement et les pays les moins avancés, sous la houlette du Groupe de coordination hydrologique et en collaboration avec la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (INFCOM) et le Groupe d’experts pour le développement des capacités;
2. Superviser la suite du développement et de la mise en place d’un réseau de praticiens de l’OMM travaillant dans le domaine de la prévision des crues, qui donne accès à des technologies interexploitables, notamment des plates-formes et des modèles, à du matériel de formation et d’orientation, de même qu’à des forums de discussion pertinents;
3. Contribuer à la mise en place de l’Initiative sur la prévision des crues. Veiller à ce que la composante hydrologique de tous les grands projets liés à la prévision des crues, notamment l’Initiative concernant la prévision des inondations côtières (CIFI), le Système d’indications relatives aux crues éclair à couverture mondiale (FFGS) et le Programme de prévision des conditions météorologiques extrêmes (SWFP), tienne compte des exigences en matière de données, de produits et de prévisions hydrométéorologiques et fasse apparaître les bonnes pratiques aux fins d’une prévision efficace et durable des crues;
4. Superviser l’optimisation du volet «services» afin d’évaluer la situation hydrologique ainsi que le volet «prévision et prédiction» (sur l’évolution probable du temps) du Système mondial OMM d’évaluation et de prévision hydrologiques (HydroSOS) et soutenir la mise en œuvre globale de ce dernier;
5. Fournir des conseils scientifiques et techniques au Programme associé de gestion des crues (APFM) et au Programme de gestion intégrée des sécheresses (IDMP) relevant de l’OMM et du GWP; représenter la communauté hydrologique de l’OMM aux réunions de gouvernance de l’APFM et de l’IDMP;
6. Offrir un encadrement et donner des conseils techniques pour l’élaboration d’outils d’évaluation et de planification des ressources en eau, afin de contribuer à la prise de décision, notamment pour ce qui est des changements climatiques et de la variabilité du climat, et guider la mise en place d’un réseau de praticiens travaillant pour l’évaluation des ressources en eau grâce à un mécanisme de «service d’assistance»;
7. Apporter des contributions de nature hydrologique à l’initiative EW4All en aidant les Membres à améliorer leurs capacités en matière de prévision des crues et de services hydrologiques d’ordre général;
8. Apporter un soutien aux organes de l’OMM qui aident les Membres à améliorer leurs services, en particulier au SC-DRR, au SC-AGR, au SC-CLI, au HCP, au Conseil de la recherche, à l’INFCOM et aux Conseils régionaux;
9. Tenir des consultations techniques sur la mise au point du WIPPS pour garantir l’intégration des données, modèles de prévision et systèmes hydrologiques dans ce dernier, en coordonnant ses activités avec le Comité permanent du traitement des données pour la modélisation et la prévision appliquées au système Terre (SC-ESMP), qui relève de l’INFCOM;
10. Soutenir le renforcement et l’amélioration des services relatifs à la cryosphère.

*Note: La discussion relative aux nouveaux services potentiels de l’ET-Cryosphère qui aura lieu au sein du Groupe d’experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne (EC-PHORS) à la mi-février 2024 avec différentes parties prenantes pourrait donner plus d’ampleur à ce point ou à la liste concernée.*

Domaines de compétence

* Hydrologie opérationnelle;
* Prévisions hydrologiques à court ou moyen terme;
* Prévisions hydrologiques infrasaisonnières à saisonnières et perspectives dans le domaine;
* Prévision de crues éclairs et de crues en milieu urbain, et alertes correspondantes;
* Évaluation et gestion des ressources en eau;
* Application de la PNT et des prévisions immédiates en hydrologie;
* Diffusion des produits et services hydrologiques et communication de ceux-ci aux utilisateurs finals;
* Hydrologie agricole;
* Modélisation hydrologique;
* Systèmes d’informations hydrologiques;
* Gestion des risques de catastrophe;
* Télédétection au service de l’hydrologie;
* Modélisation et évaluation de la qualité de l’eau;
* Processus cryosphériques.

Composition

Environ 25 experts techniques, y compris les personnes assurant la présidence ou la vice‑présidence, sélectionnés au sein du réseau d’experts par la personne assurant la présidence de la Commission des services, avec l’appui du Groupe de gestion et du Secrétariat. Des représentants du Partenariat mondial pour l’eau (GWP) et d’autres partenaires, devant être sélectionnés par l’organisme auquel ils sont rattachés, conformément au mandat du Comité permanent. D’autres experts techniques peuvent être invités à siéger au sein du Comité permanent en tant qu’observateurs ou qu’experts associés, selon les besoins et sur décision des personnes assurant la présidence/la vice-présidence du Comité permanent, d’entente avec la personne assurant la présidence de la Commission des services.

*Note: Dans la mesure du possible, la composition du Comité devrait garantir une représentation équilibrée des régions et des genres.*

Durée

Jusqu’à la session ordinaire suivante de la Commission des services, qui peut alors librement décider de réactiver le Comité permanent si elle le juge nécessaire.

Organisation du travail

L’OMM organise en principe tous les deux ans une réunion en présentiel du Comité permanent à son siège, à Genève (Suisse). L’Organisation peut envisager d’organiser la réunion ailleurs, pour autant que le choix du lieu se traduise pour elle par un gain d’efficacité sans entraîner de coûts supplémentaires.

*Note: Conformément à la* [*décision 6 (CE-77)*](https://library.wmo.int/viewer/66341/?offset=3#page=50&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=)*, il est prévu que le CS-HYD tiendra des réunions en présentiel en 2024 et 2025 et qu’il pourra de plus, au besoin, organiser des réunions de travail en présentiel, pour autant que les ressources nécessaires soient disponibles.*

Le Comité permanent organise en principe une téléconférence / vidéo-conférence au moins une fois par trimestre. Il communique aussi par voie de correspondance, y compris par voie électronique, et par d’autres modes d’interaction adaptés en ligne.

Résultats escomptés

1. Révision des documents d’orientation sur le Cadre de référence pour la gestion de la qualité – Hydrologie (QMF-H) et, plus particulièrement, le Règlement technique, les guides et les lignes directrices;
2. Élaboration de nouveaux documents d’orientation relatifs à l’hydrologie, conformément à l’objectif stratégique 1.3 et au programme de travail de la SERCOM;
3. Élaboration et mise en valeur de matériel d’enseignement et de formation professionnelle à l’appui des documents d’orientation susmentionnés;
4. Mise en place d’un réseau de praticiens travaillant dans le domaine de la prévision des crues, de l’évaluation des ressources en eau et de la gestion de la sécheresse; établissement et mise à jour d’un référentiel en ligne de documents accessibles aux SMHN, accompagné de modèles et de plateformes interopérables supplémentaires pour la prévision des crues, de même que d’un référentiel de documents utiles pour le renforcement des capacités;
5. Travail nécessaire pour que la composante hydrologique de tous les grands projets liés à la prévision des crues, notamment la CIFI, le FFGS et le SWFP, satisfasse aux exigences en matière de données et de prévisions hydrométéorologiques et reflètent les bonnes pratiques aux fins d’une prévision efficace et durable des crues;
6. Orientations relatives au volet «services» visant à évaluer la situation hydrologique; élaboration du volet «prévision et prédiction» du Système mondial OMM d’évaluation et de prévision hydrologiques (HydroSOS);
7. Apport de conseils scientifiques et techniques dans le cadre de l’exécution de programmes associés, tels que l’APFM de l’OMM / du GWP et le programme de gestion intégrée des sécheresses (IDMP) de l’OMM / du GWP;
8. Encadrement et conseils techniques pour l’élaboration d’outils d’évaluation des ressources en eau; mise à jour et enrichissement de la page Web de l’OMM;
9. Apport d’un soutien au SC-DRR, au SC-AGR et à d’autres comités permanents, groupes d’étude, équipes d’experts et équipes spéciales, notamment l’ET-EW4All et les organes des Conseils régionaux liés à l’hydrologie, qui fournissent une aide aux Membres cherchant à renforcer leurs capacités de prestation de services liés aux composantes hydrologiques;
10. Mise en place d’une collaboration avec le Conseil de la recherche et le Groupe de coordination hydrologique pour la définition des priorités de recherche et des besoins en matière d’activités hydrométéorologiques, en coopération avec les partenaires extérieurs;
11. Définition plus fine des exigences relatives à l’inclusion des centres hydrologiques dans le Manuel du WIPPS et fourniture de conseils techniques pour l’élaboration du WIPPS afin de garantir l’intégration des données, des modèles de prévision et des systèmes hydrologiques dans le WIPPS;
12. Orientations techniques sur les évaluations à l’échelle du pays / bassin concernant l’interdépendance entre la situation concernant les eaux et les mesures d’atténuation du changement climatique;
13. Élaboration de documents et de produits relatifs aux services cryosphériques, conformément à l’objectif stratégique 1.5 et au programme de travail de la SERCOM.

### 6. Proposition de mandat pour le Comité permanent des services de météorologie marine et d’océanographie (SC-MMO)

Attributions

a) Élaborer, en vue de les soumettre à l’examen du Conseil exécutif et du Congrès météorologique mondial, des propositions de normes internationales portant sur les méthodes, les procédures, les techniques et les pratiques applicables dans le domaine de la météorologie maritime (concernant notamment la glace de mer et les icebergs) ainsi qu’aux services océanographiques ou côtiers (y compris les services axés sur les lacs et les voies navigables intérieures) en se focalisant plus particulièrement sur les sections du Règlement technique, des manuels et des guides;

b) Sous l’égide du Congrès météorologique mondial et du Conseil exécutif, remplir (au besoin en collaboration avec d’autres organes) des fonctions dans le cadre de la planification, de la mise en œuvre et de l’évaluation des activités relatives aux services maritimes et côtiers qui s’inscrivent dans les programmes scientifiques et techniques de l’Organisation;

c) Le SC-MMO collaborera activement avec les commissions techniques et les organes subsidiaires de l’OMM, ainsi qu’avec les partenaires compétents, afin de contribuer à l’initiative EW4All pour réduire la portée des risques maritimes et côtiers en optimisant les processus, en remédiant aux insuffisances des services d’alerte actuels et en améliorant les informations axées sur les impacts tout comme les conseils exploitables dans le cadre de la prise de décision; ses activités porteront sur différentes échelles de temps et se focaliseront sur le renforcement des capacités et la fourniture de services équitables, y compris pour les communautés vulnérables et difficiles à atteindre et pour la communication sur le «dernier kilomètre».

Les activités prévues consisteront plus précisément à:

* Élaborer et tenir à jour les documents normatifs de l’OMM relatifs à la prestation de services météorologiques maritimes (y compris pour la glace de mer), océanographiques et côtiers, comme le prévoit le Règlement technique de l’OMM;
* Définir les attributs communs des services météorologiques maritimes, océanographiques et côtiers;
* Veiller à ce que les Membres soient en mesure de contribuer à définir les exigences météorologiques et océanographiques dans le cadre de la mise à jour de la documentation pertinente pour les orientations concernant le Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) de l’Organisation maritime mondiale (OMI);
* Aider les Membres à améliorer leurs capacités en matière de prestation de services météorologiques maritimes, océanographiques et côtiers, et permettre une mise en œuvre efficace et le respect des règles;
* Coopérer et établir des partenariats avec les organismes compétents, en particulier l’OMI, l’Organisation hydrographique internationale (OHI) et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l’UNESCO (notamment dans le cadre du Conseil collaboratif mixte OMM-COI, afin d’améliorer la prestation de services météorologiques, océanographiques et côtiers.

d) Réactualiser la définition des exigences en matière de compétences et des méthodes de gestion de la qualité pour les services météorologiques maritimes, océanographiques et côtiers; définir, notamment, les normes pour la prestation de services maritimes et le suivi de leur application, et tenir à jour les documents d’orientation correspondants;

e) Analyser et mettre à jour les besoins et les exigences des utilisateurs concernant les services météorologiques maritimes, océanographiques et côtiers.

*Note: Toute référence à la météorologie maritime ou aux services météorologiques maritimes doit être considérée comme incluant la glace de mer et les icebergs.*

Domaines de compétence

* Service mondial d’information et d’alerte pour la météorologie maritime et l’océanographie;
* Documents réglementaires relatifs aux services de météorologie maritime et d’océanographie (notamment en collaboration avec l’OMI et l’OHI);
* Systèmes de l’OMM (liés, par exemple, au SMTDP / WIPPS, au SIO, au GOOS et au SMOC);
* Connaissances spécialisées de la COI relatives aux activités liées à l’océan pertinentes pour les services, selon les recommandations du Conseil collaboratif mixte;
* Systèmes de gestion de la qualité régis par la norme ISO 9001;
* Compétences de prévisionniste en météorologie maritime et d’analyste et prévisionniste dans le domaine de la glace de mer;
* Prévision dans les domaines de la météorologie maritime, de l’océanographie, des ondes de tempête et des vagues;
* Prévention des catastrophes et, plus particulièrement, des phénomènes maritimes dangereux;
* Systèmes d’alerte aux inondations côtières et systèmes d’alerte précoce multidangers;
* Services liés à la glace de mer, aux icebergs et à d’autres éléments des régions polaires;
* Services pour les interventions en cas d’éco-urgence maritime et de recherche et sauvetage (SAR) en mer;
* Climatologie maritime (aspects liés aux services);
* Produits satellitaires;
* Services à l’appui de l’économie bleue (notamment pour les itinéraires optimaux pour le transport et pour une amélioration de l’efficacité dans le secteur des transports, du fret, de la pêche, du tourisme, du pétrole et du gaz);
* Connaissances spécialisées de l’établissement des coûts;
* Sciences sociales et comportementales;
* Enseignement et formation professionnelle en météorologie maritime.

Composition

Environ 20 experts techniques sélectionnés au sein du réseau d’experts par la personne assurant la présidence de la Commission, avec l’aide du Groupe de gestion et du Secrétariat. Le Comité permanent peut comprendre, par exemple:

• Une personne assurant la présidence et deux personnes assurant la vice-présidence, de même que les responsables et/ou coresponsables de ses organes subsidiaires;

• Un(e) expert(e) de la COI, en tant que membre de droit du Comité permanent, selon la recommandation du Conseil collaboratif mixte;

• Un(e) expert(e) de l’OMI, en tant que membre de droit du Comité permanent;

• Un(e) expert(e) de l’OHI, en tant que membre de droit du Comité permanent;

* Un(e) représentant(e) du SC-CLI pour assurer la liaison transsectorielle;
* D’autres experts techniques peuvent être invités à siéger au Comité permanent en tant qu’observateurs, selon les besoins et sur décision des personnes assurant la présidence / la vice-présidence du Comité permanent, d’entente avec la personne assurant la présidence de la Commission des services.

*Note: Dans la mesure du possible, la composition du Comité permanent doit garantir une représentation équilibrée des régions et des genres.*

*Note 2: La personne assurant la présidence du SC-MMO doit être membre de la Commission des services de l’OMM et représenter celle-ci au sein du Conseil collaboratif mixte OMM-COI.* *À ce titre, elle veille à ce que la SERCOM et le Conseil collaboratif mixte œuvrent ensemble pour améliorer la fourniture des services maritimes.* *Elle a toute latitude pour nommer un(e) suppléant(e) chargé(e) de représenter la Commission des services au sein du Conseil collaboratif mixte en cas de besoin.*

Durée

Jusqu’à la session ordinaire suivante de la Commission des services, qui peut alors librement décider de réactiver le SC-MMO si elle le juge nécessaire.

Organisation du travail

• Réunions

*L’OMM organise en principe tous les deux ans une réunion en présentiel du Comité permanent à son siège, à Genève (Suisse).* *L’Organisation peut envisager d’organiser la réunion ailleurs, pour autant que le choix du lieu se traduise pour elle par un gain d’efficacité sans entraîner de coûts supplémentaires, comme c’est le cas si l’OMI, l’OHI ou la COI doit se réunir immédiatement avant ou après.*

• Téléconférences / vidéo-conférences

*Note:* *Le Comité permanent organise en principe une téléconférence / vidéo-conférence au moins une fois par trimestre ou lorsque cela est nécessaire.*

• Correspondance, y compris par voie électronique, et autres échanges en ligne.

Résultats escomptés

Le Comité permanent sera chargé de mettre à jour les publications suivantes:

1. *Messages météorologiques, Volume D, Information For Shipping* (OMM-N° 9);
2. [*Guide de l’assistance météorologique aux activités maritimes*](https://library.wmo.int/fr/records/item/32257-guide-de-l-assistance-meteorologique-aux-activites-maritimes?language_id=15&back=&offset=) (2018) (OMM-Nº 471);
3. [*Manuel de l’assistance météorologique aux activités maritimes*, *Volume I – Aspects mondiaux*](https://library.wmo.int/viewer/56307/?offset=1#page=1&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) (mis à jour en 2018); et *Volume II –* [*Aspects régionaux*](https://library.wmo.int/records/item/41592-manual-on-marine-meteorological-services-volume-ii-regional-aspects-discontinued?offset=1) (2012) (OMM-N° 558);
4. [*Services d’information sur les glaces de mer à l’échelle mondiale*](https://library.wmo.int/fr/records/item/31442-sea-ice-information-and-services?offset=1) (2021) (OMM-N° 574), et [*Nomenclature OMM des glaces en mer*](https://library.wmo.int/records/item/41953-wmo-sea-ice-nomenclature?offset=3) (2014) (OMM-N° 259);
5. [*Guide de l’analyse et de la prévision des vagues*](https://library.wmo.int/records/item/56380-guide-de-l-analyse-et-de-la-prevision-des-vagues?offset=1) *(2019)* (OMM-N° 702);
6. [*Guide de la prévision des ondes de tempête*](https://library.wmo.int/fr/records/item/28432-guide-to-storm-surge-forecasting) *(2011)* (OMM-N° 1076);
7. [*Lignes directrices pour la mise en œuvre d’un système d’alerte précoce pour la prévision des inondations côtières*](https://library.wmo.int/records/item/66291-lignes-directrices-pour-la-mise-en-oeuvre-d-un-systeme-d-alerte-precoce-pour-la-prevision-des-inondations-cotieres?offset=5) *(2022) (*OMM-N° 1293);
8. Divers codes internationaux pour la navigation électronique, par exemple S-411 et S‑412.

Le SC-MMO contribue aux publications suivantes:

1. [*Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision*](https://library.wmo.int/records/item/32022-manuel-du-systeme-mondial-de-traitement-des-donnees-et-de-prevision?language_id=13&back=&offset=5) *(2017)* (OMM-N° 485) *(mis à jour en 2021)*;
2. [*Guide des applications de la climatologie maritime*](https://library.wmo.int/records/item/32307-guide-des-applications-de-la-climatologie-maritime?language_id=&offset=1) (1994) (OMM-N°781);
3. [*Stratégie de l’OMM en matière de prestation de services et plan de mise en œuvre*](https://library.wmo.int/viewer/54526/?offset=1#page=1&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) *(2014)* (OMM N° 1129);
4. [*Manuel sur le Cadre mondial pour la gestion de données climatologiques de qualité*](https://library.wmo.int/records/item/55307-manuel-sur-le-cadre-mondial-pour-la-gestion-de-donnees-climatologiques-de-qualite?offset=1) (OMM-N° 1238);
5. *Les mises à jour régulières des données maritimes (selon les besoins) pour la publication intitulée Les systèmes d’alerte précoce multidangers – liste de contrôle (2018)*;
6. *Divers manuels destinés aux opérateurs de satellites internationaux, comprenant des informations sur la sécurité maritime (MSI), auxquels l’OMM contribue, notamment sur les services de SafetyNET (Inmarsat) et de SafetyCast (Iridium)*;
7. [*Compendium of WMO Competency Framework*s](https://library.wmo.int/records/item/56877-compendium-of-wmo-competency-frameworks?offset=2) (WMO-No 1209) *(Recueil des cadres de compétences de l’OMM).*

Ces publications devraient contribuer à l’analyse des sujets suivants:

1. *Services de sécurité maritime, y compris la gestion de la qualité*;
2. *Résultats / recommandations du Colloque OMM-OMI sur les phénomènes météorologiques maritimes extrêmes*;
3. Prévision des vagues, prévention des risques côtiers, des dangers (notamment ceux qui proviennent d’un facteur météorologique) et des risques de catastrophe, et systèmes d’alerte précoce multidangers (MHEWS) ayant un lien avec le SC-DRR, le SC-HYD et l’UNESCO (prévention des catastrophes et Groupe de travail de la COI sur les systèmes d’alerte aux tsunamis et aux autres aléas liés au niveau de la mer) (conformément à la résolution 15 (Cg-18) – Renforcer les services d’alerte précoce multidangers dans les régions exposées à tous les types d’inondation et aux conditions météorologiques extrêmes);
4. *Innovation au sein des services, dans le cadre d’activités coordonnées avec celles du Conseil de la recherche*;
5. *Intervention en cas d’urgence maritime (y compris les éco-urgences ainsi que la recherche et le sauvetage)*;
6. *Systèmes de prévision océanique opérationnelle visant à assurer le respect des exigences des services océanographiques opérationnels et à fournir un retour d’information sur les systèmes de prévision eux-mêmes*;
7. *Services relatifs à la glace de mer et aux icebergs ainsi qu’aux régions polaires*;
8. *Application des produits satellitaires aux services maritimes*;
9. *Enseignement, formation professionnelle et renforcement des capacités et des compétences*;
10. *Services climatologiques maritimes*;
11. *Établissement des coûts (conformément à la* [*résolution 15 (Cg-19)*](https://library.wmo.int/viewer/68194/?offset=6#page=194&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) *– Modes de calcul des coûts)*;
12. *Résultats et recommandations de l’atelier sur le «Renforcement des observations et de la recherche océanographiques, et libre échange de données, pour favoriser les services axés sur la sauvegarde de la vie humaine et des biens en mer» (2019), de manière coordonnée avec la Commission des infrastructures*;
13. *Besoins en matière de services pour les infrastructures océaniques, définis en collaboration avec la Commission des infrastructures.*

### 7. Proposition de mandat pour le Groupe d’étude sur la transition vers les énergies renouvelables (SG-RET)

Introduction

L’énergie est un secteur prioritaire dans le Cadre mondial de l’OMM pour les services climatologiques (CMSC), comme l’établit la [résolution 63 de l’OMM (Cg-17)](https://library.wmo.int/viewer/54652/?offset=1#page=629&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=). Le Groupe d’étude sur la transition vers les énergies renouvelables (SG-RET) de la Commission des services de l’OMM (SERCOM), qui œuvrera durant la période 2024-2028, s’appuiera sur les travaux menés par le Groupe d’étude des services énergétiques intégrés entre 2020 et 2024, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de l’OMM, autour de l’Objectif à long terme 1 – *Mieux répondre aux besoins de la société: fournir des informations et des services fiables, accessibles, orientés vers l’utilisateur et adaptés à leur finalité,* et de l’Objectif stratégique 1.2 *– Étendre la diffusion d’informations et la fourniture de services climatologiques à l’appui des politiques et des décisions*, sous la houlette de la Commission des services. Le principal objectif du SG-RET est de poursuivre l’exploration et l’élaboration de mécanismes de soutien aux Membres de l’OMM, en mettant l’accent sur la transition énergétique vers les énergies renouvelables, conformément à l’objectif de développement durable No 7 (ODD7), aux cibles de l’Accord de Paris et aux objectifs particuliers présentés ci-dessous.

Attributions

1. **Transition énergétique et efficacité énergétique:** étudier et définir un mécanisme mondial de soutien aux Membres de l’OMM afin de faciliter l’adoption d’un système énergétique durable reposant sur le passage des combustibles fossiles à la production d’énergie renouvelable. Pour donner suite aux recommandations formulées lors du premier bilan mondial prévu par l’Accord de Paris, les pays devraient s’atteler à tripler leurs capacités en matière d’énergies renouvelables et à doubler leur efficacité énergétique d’ici à la fin de l’année 2030;
2. **Résilience et sécurité énergétiques**: étudier les incidences de la variabilité du climat et des risques pour les systèmes nationaux de production d’énergies renouvelables découlant du changement climatique, et aider les Membres à mettre en place et à exploiter un système énergétique résilient face au climat (en se focalisant sur les sources d’énergies renouvelables);

Services liés aux énergies renouvelables

1. Procéder tous les deux ans à des analyses des insuffisances et à des évaluations des besoins des secteurs public et privé dans le domaine des industries liées aux énergies renouvelables à l’échelle mondiale, régionale et nationale, afin d’offrir un soutien aux SMHN qui cherchent à renforcer toute la chaîne de valeur des services météorologiques, hydrologiques et climatologiques pour les énergies renouvelables;
2. Dresser des bilans annuels des ressources potentielles en énergies renouvelables et de la demande d’énergie à l’échelle mondiale dans le contexte climatique actuel;
3. Regrouper les bonnes pratiques, les publications techniques et les lignes directrices, de même que les avantages socio-économiques démontrés pour les thèmes prioritaires du SG-RET (tels que l’interaction eau-énergie-alimentation-écosystème, les alertes précoces en matière d’énergies renouvelables et les modèles de conversion de l’énergie) ainsi que pour d’autres thèmes qui se font jour au gré des analyses régulières des insuffisances;
4. Encourager le renforcement des capacités et des compétences afin d’améliorer l’aptitude des SMHN à fournir des services météorologiques, hydrologiques et climatologiques avancés et durables pour le secteur national des énergies renouvelables dans le contexte du changement climatique. Les produits doivent couvrir tout le spectre des échelles de temps, allant des prévisions fondées sur les données historiques aux prévisions météorologiques immédiates, des prévisions climatiques infrasaisonnières aux prévisions climatiques saisonnières ainsi que des prévisions climatiques annuelles aux prévisions climatiques décennales ou aux projections climatiques;
5. Soutenir les partenariats public-privé à l’échelle nationale comme régionale afin de faciliter l’échange de données et la prestation de services entre le secteur de l’énergie et les SMHN;
6. Définir et mettre en œuvre des initiatives sur l’interaction eau-énergie-alimentation dans l’optique des énergies renouvelables dans le contexte du changement climatique, en envisageant des mesures aussi bien d’atténuation que d’adaptation;
7. Renforcer les partenariats externes avec les organisations mondiales ou régionales, de même qu’avec le secteur de la recherche, les milieux universitaires et le secteur privé (par exemple le service Copernicus concernant le changement climatique, ONU-Énergie, l’Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l’Agence internationale de l’énergie (AIE), l’Agence internationale de l’énergie atomique AIEA, la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes, l’OMC, le World Energy Council, l’AIH, la *Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization* (GEIDCO), le *SEforAll*, l’ICL et la Fondation ENEL) pour conjuguer les forces afin d’apporter un appui aux services d’énergies renouvelables des Membres de l’OMM;
8. Assurer la liaison avec les commissions techniques, les comités permanents et les groupes d’étude compétents de l’OMM, de même qu’avec le Conseil de la recherche afin de définir les activités transversales et les forces conjointes, d’éviter les activités faisant double emploi; assurer également la liaison avec les Conseils régionaux afin de déterminer les besoins prioritaires des Membres et de recenser toutes leurs activités menées dans le domaine des énergies renouvelables.

Domaines de compétence

* Services opérationnels pour la transition énergétique et la résilience énergétique;
* Prévisions en matière de production d’énergies renouvelables;
* Élaboration de modèles hydrologiques, météorologiques et de conversion d’énergie;
* Élaboration de modèles à plus petite échelle fondés sur des modèles statistiques (par exemple par apprentissage automatique) ou des modèles physiques;
* Atlas nationaux des énergies renouvelables;
* Application, post-traitement et évaluation des projections climatiques;
* Incidence du changement climatique sur les ressources en énergies renouvelables et sur les différents maillons de la chaîne d’approvisionnement en énergie, à savoir la production, le transport, la distribution et la livraison d’énergie;
* Produits de télédétection ayant des applications dans le secteur des énergies renouvelables;
* Interaction eau-énergie-alimentation (WEF) dans la perspective des énergies renouvelables;
* Capacité des systèmes d’énergies renouvelables à émettre des alertes précoces et à réagir en cas de phénomènes météorologiques extrêmes;
* Analyse des avantages politiques, financiers et socio-économiques d’une transition énergétique résiliente face au changement climatique;
* Aptitude à faire participer les utilisateurs;
* Systèmes informatiques et systèmes d’information géographiques;
* Développement des entreprises et commercialisation des services météorologiques et climatologiques.

Composition

Environ 18 experts techniques sélectionnés au sein du réseau d’experts sélectionnés par la personne assurant la présidence de la Commission, avec l’appui du Groupe de gestion de la SERCOM et du Secrétariat de l’OMM. Le Groupe d’étude pourrait notamment avoir pour membres:

* Une personne assurant la présidence et deux personnes assurant la vice-présidence du Groupe d’étude;
* Des experts désignés travaillant dans l’un des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN);
* Des représentants de centres de données, tels que le CEPMMT / Copernicus, désignés par l’OMM;
* Des représentants de l’IRENA, de l’IEA, de la GEIDCO et/ou d’autres organisations ou institutions compétentes, qui seront désignés par l’organisation à laquelle ils sont rattachés sur la base du mandat du Groupe d’étude;
* S’il y a lieu, des représentants des secteurs privé et universitaire actifs dans l’industrie des énergies renouvelables;
* Des représentants de réseaux de jeunes, tels que *Student Energy*;
* Des chargé(es) de liaison du SC-HYD, du SC-AGR ou du SC-CLI (en fonction des besoins);
* D’autres experts techniques peuvent être invités à siéger au sein du Groupe d’étude en tant qu’observateurs, selon les besoins et sur décision des personnes assurant sa présidence / sa vice-présidence, d’entente avec la personne assurant la présidence de la Commission des services.

*Note: Dans la mesure du possible, la composition du SG-RET devrait garantir une représentation équilibrée des régions et des genres.*

Durée

Jusqu’à la session ordinaire suivante de la Commission des services, lors de laquelle cette dernière peut, si elle le juge nécessaire, décider de restructurer le Groupe d’étude pour le muer en comité permanent.

Organisation du travail

* Réunions en présentiel

*Note: l’OMM organise en principe tous les deux ans une réunion en présentiel du Groupe d’étude à son siège, à Genève (Suisse).* *L’Organisation peut envisager d’organiser la réunion ailleurs, pour autant que le choix du lieu se traduise pour elle par un gain d’efficacité sans entraîner de coûts supplémentaires.*

* Téléconférences / vidéo-conférences;

Note: l*e Groupe d’étude organise en principe une téléconférence / vidéo-conférence au moins une fois par trimestre.*

* Correspondance, y compris par voie électronique, et autres échanges en ligne.

Résultats escomptés

1. Diffusion d’enquêtes biennales sur l’énergie afin que les SMHN et le secteur privé assurent la mise à jour constante de la base de données de l’OMM sur le secteur de l’énergie;
2. Mise à jour et amélioration du Portail de l’OMM sur l’énergie et la météorologie, comprenant l’atlas sur la résilience des énergies renouvelables;
3. Organisation d’une réunion annuelle ou biennale des parties prenantes régionales en collaboration avec les Conseils régionaux (une seule région par an) afin de mieux comprendre les besoins et d’encourager le renforcement des partenariats public-privé entre les parties prenantes nationales et régionales du secteur de l’énergie;
4. Publication d’un rapport technique annuel ou biennal sur l’état des ressources en énergies renouvelables mondiales comme régionales;
5. Production, en collaboration avec des partenaires extérieurs et d’autres équipes d’experts de l’OMM, d’un rapport technique biennal sur un thème choisi dans la liste suivante: i) interaction eau-énergie-alimentation, ii) analyse des avantages socio-économiques, iii) modèles de conversion de l’énergie, iv) atlas nationaux des énergies renouvelables, v) prévisions axées sur les impacts et vi) système d’alerte précoce pour l’énergie;
6. Organisation d’un cours de formation annuel en ligne (ou hybride) sur les services météorologiques, hydrologiques et climatologiques centrés sur les questions liées à l’énergie et à l’interdépendance, dans le but d’organiser tous les ans une formation par région;
7. Élaboration d’un module de formation en ligne et en libre accès sur la météorologie, l’hydrologie et la climatologie ainsi que sur les services pour le secteur de l’énergie. Cette activité, qui sera menée en collaboration avec le Bureau de l’enseignement et de la formation professionnelle de l’OMM et des partenaires extérieurs, constituera une étape préparatoire pour des cours de formation régionaux de l’OMM;
8. Élaboration et mise en œuvre, chaque année, d’un produit de démonstration dans le cadre de mini-projets nationaux, en veillant à opérer une sélection équilibrée des SMHN du point de vue géographique;
9. Organisation d’au moins deux webinaires techniques par an (ou contribution à ceux-ci) en collaboration avec des partenaires externes, en mettant l’accent sur la mise en commun entre les Membres des connaissances et des meilleures pratiques en matière de services météorologiques, hydrologiques et climatologiques pour l’énergie;
10. Organisation d’au moins deux événements externes par an (ou participation à ceux-ci) dans le but de sensibiliser l’audience au rôle de la météorologie, de l’hydrologie et de la climatologie ainsi que des services connexes pour l’énergie dans le cadre de la transition, la résilience et la sécurité énergétiques;
11. Analyse de la possibilité d’établir un centre d’excellence mondial chargé de fournir au secteur des énergies renouvelables des connaissances et des services météorologiques, hydrologiques et climatologiques.

### 8. Proposition de mandat pour le Groupe consultatif pour l’Initiative sur la prévision des crues (FFI-AG)

Introduction

Instituée par la [résolution 15 (Cg-XVI)](https://library.wmo.int/viewer/56207/?offset=4#page=241&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) – C*réation du Groupe consultatif pour l’Initiative de l’OMM sur la prévision des crues*, l’Initiative de l’OMM sur la prévision des crues a pour objectif de «renforcer la coopération entre les Services météorologiques et hydrologiques en vue de faciliter la fourniture, en temps voulu, de produits et de services plus fiables et mieux adaptés à la prévision et à l’annonce des crues, et de favoriser ainsi la collaboration avec les responsables de la gestion des catastrophes, et plus particulièrement de la prévention et des interventions dans le domaine des crues (...)». En tant que groupe consultatif général, il formule des recommandations et donne des conseils sur les éléments relevant de la prévision hydrologique de plusieurs projets liés aux inondations actuellement menés par l’OMM et contribue largement à renforcer la collaboration entre météorologues et hydrologues en vue d’améliorer les pratiques en matière de prévision des crues. Lors de sa soixante-dix-septième session, le Conseil exécutif a décidé, par sa [résolution 7 (EC-77)](https://library.wmo.int/viewer/66341/?offset=3#page=17&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=), de transférer à la Commission des services la supervision du Groupe consultatif pour l’Initiative sur la prévision des crues (présidé par la personne assurant la présidence de la Commission des services). Il a invité la Commission à établir le Groupe consultatif lors de sa troisième session, et d’en faire l’un de ses organes subsidiaires, devant rendre compte de ses activités au Groupe de gestion de la SERCOM.

Attributions

Le Groupe consultatif pour l’Initiative de l’OMM sur la prévision des crues (FFI-AG) a les fonctions suivantes:

1. Examiner le concept, les objectifs, les avantages/coûts escomptés, la stratégie, le plan d’action, les évolutions envisageables et la mise en œuvre de la FFI de l’OMM, donner des conseils à leur sujet, formuler des propositions, lorsqu’il y a lieu, pour toute mesure corrective, conseiller la SERCOM sur la réalisation des ambitions ultimes de l’OMM et sur la mise en œuvre de sa stratégie en matière d’hydrologie et du plan d’action qui s’y associe pour les activités relatives à la prévision des crues qui contribuent directement à la mise en œuvre de l’initiative EW4All;
2. Examiner et évaluer l’état d’avancement de l’Initiative, en particulier par rapport à ses objectifs, puis proposer des mesures correctives si nécessaire;
3. Analyser et évaluer, sur demande, des projets particuliers relevant de l’Initiative;
4. Formuler des avis sur des normes (applicables, notamment, à des méthodologies, des techniques et des technologies) aux fins d’une mise en œuvre solide et durable de l’Initiative de l’OMM sur la prévision des crues;
5. Donner des conseils sur des mesures visant à renforcer l’intégration des activités de l’OMM relatives à la prévision des crues dans le cadre de l’élaboration d’initiatives liées aux systèmes d’alerte précoce multidangers et à inclure les systèmes de prévision des crues dans le WIPPS;
6. Examiner les affinités entre l’Initiative et d’autres programmes internationaux connexes, en particulier pour envisager une coordination et des synergies ou pour éviter toute activité faisant double emploi, et proposer les mesures nécessaires (telles que la création de mécanismes de coordination avec d’autre entités);
7. Recenser et évaluer les contraintes et les risques potentiels pour la mise en œuvre et l’exécution durable de l’Initiative FFI de l’OMM, et proposer des stratégies pour réduire ces risques. Ceux-ci peuvent être, en particulier, de nature financière, technique, opérationnelle et institutionnelle/politique;
8. Envisager et proposer des plans pour promouvoir efficacement l’Initiative FFI (s’il y a lieu), ainsi que des moyens et stratégies pour garantir sa durabilité à l’avenir et sa bonne progression;
9. Sensibiliser le public à l’utilité et à la valeur sociale et économique des systèmes de prévision des crues, notamment en prônant de les concevoir en tenant compte de la situation et de la population locales;
10. Examiner régulièrement son mandat et sa composition en vue de les optimiser.

Domaines de compétence

* Prévision des crues;
* Interprétation et traitement de la prévision numérique du temps;
* Établissement de modèles hydrologiques et météorologiques;
* Produits de télédétection ayant des applications dans le secteur de la prévision des crues;
* Alertes précoces et aptitude à réagir;
* Aptitude à faire participer les utilisateurs;
* Analyse des avantages politiques, financiers et socio-économiques.

Composition

Le Groupe consultatif pour l’Initiative de l’OMM sur la prévision des crues se composera des personnes suivantes:

* La personne assurant la présidence de la Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux (qui assurera la présidence du Groupe consultatif et rendra compte de ses travaux au Groupe de gestion de la SERCOM);
* Un(e) représentant(e) (la personne assurant la présidence ou un(e) expert(e) désigné(e) par ses soins) ayant acquis une expérience de la prévision des crues dans le cadre de ses fonctions au sein du Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD), du Comité permanent pour la prévention des catastrophes et les services destinés au public (SC‑DRR) ou d’autres commissions techniques, comités permanents ou groupes d’étude, en fonction des besoins;
* Un(e) représentant(e) du Conseil de la recherche possédant des compétences spécialisées dans le domaine;
* Un(e) représentant(e) du Groupe de coordination hydrologique possédant une expérience du domaine;

De observateurs (selon la définition du Règlement général figurant dans le Recueil des documents fondamentaux No 1 ([OMM-No 15](https://library.wmo.int/viewer/53948/?offset=1#page=1&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=))) peuvent être invités à titre ponctuel:

* Des représentants des projets opérationnels de l’Initiative de l’OMM sur la prévision des crues;
* Des conseillers régionaux en hydrologie et/ou d’autres représentants compétents rattachés à un Conseil régional;
* D’autres experts possédant des connaissances spécialisées en matière de prévision des crues;
* Des représentants des donateurs, des organes de financement ou d’autres partenaires participant ou souhaitant contribuer à l’Initiative.

La Direction du Département hydrologie, eau et cryosphère du Secrétariat de l’OMM exercera les fonctions de secrétaire auprès du Groupe consultatif pour l’Initiative de l’OMM sur la prévision des crues.

Durée

Jusqu’à la session ordinaire suivante de la Commission des services, qui peut alors librement décider de réactiver le Groupe consultatif si elle le juge nécessaire.

Organisation du travail

Le FFI-AG se réunit régulièrement en présentiel, à savoir une fois tous les deux ou trois ans (en fonction des ressources) et organise au moins une fois par an une réunion virtuelle ou hybride (en fonction des ressources) à la demande de la personne assurant la présidence. Les travaux préparatoires sont menés par téléconférence / vidéo-conférence ou sous d’autres formes d’interactions en ligne, afin d’optimiser l’efficacité des réunions en présentiel.

Résultats escomptés

1. Soumission de rapports indicatifs à la SERCOM sur la réalisation des ambitions ultimes de l’OMM et sur la mise en œuvre de sa stratégie en matière d’hydrologie et du plan d’action qui s’y associe pour les activités relatives à la prévision des crues;
2. Évaluation et examen des projets liés à la prévision des crues en coopération, s’il y a lieu, avec le HCP-PSG;
3. Recommandations visant à renforcer l’intégration des activités de l’OMM pour la prévision des crues dans le cadre des initiatives en faveur de systèmes d’alerte précoce multidangers;
4. Recommandations sur la manière d’inclure les systèmes de prévision des crues dans le Système intégré de traitement et de prévision de l’OMM (WIPPS);
5. Coopération avec d’autres organismes internationaux compétents afin d’éviter toute activité faisant double emploi et de créer des synergies pour les activités liées à la prévision des crues.

**PROJET DE DÉCISION**

## Projet de décision 5.2/1 (SERCOM-3)

**Présidence et vice-présidence des comités permanents et des groupes d’étude de la Commission au cours de la prochaine intersession**

**La Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux décide:**

1. D’examiner les recommandations du Comité de sélection pour désigner les personnes qui assureront la présidence ou la vice-présidence des organes suivants:
2. Comité permanent des services à l’agriculture (SC-AGR)

Présidence: (à pourvoir)

Vice-présidence: (à pourvoir – 1 ou 2 mandats)

1. Comité permanent des services à l’aviation (SC-AVI)

Présidence: (à pourvoir)

Vice-présidence: (à pourvoir – 1 ou 2 mandats)

1. Comité permanent des services climatologiques (SC-CLI)

Présidence: (à pourvoir)

Vice-présidence: (à pourvoir – 1 ou 2 mandats)

1. Comité permanent pour la prévention des catastrophes et les services d’alerte précoce (SC-DRR):

Présidence: (à pourvoir)

Vice-présidence: (à pourvoir – 1 ou 2 mandats)

1. Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD)

Présidence: (à pourvoir)

Vice-présidence: (à pourvoir – 1 ou 2 mandats)

1. Comité permanent des services de météorologie marine et d’océanographie (SC‑MMO)

Présidence: (à pourvoir)

Vice-présidence: (à pourvoir – 1 ou 2 mandats)

1. Groupe d’étude sur les services intégrés en matière d’énergie renouvelable

Présidence: (à pourvoir)

Coprésidence: (à pourvoir)

1. D’exprimer sa gratitude aux Membres qui sont prêts à détacher des experts;
2. D’approuver ces nominations;
3. De prier la personne assurant la présidence d’assurer, avec l’aide du Groupe de gestion et l’appui du Secrétariat, la sélection des experts techniques qui siégeront au sein des comités permanents et des groupes d’étude susmentionnés, afin que soient menés à bien les travaux de ces organes, en tenant dûment compte des compétences requises, de la nécessité de représenter adéquatement les régions et les genres, de même que de l’inclusivité, comme le prévoit le Règlement intérieur, ainsi que des recommandations du Conseil de la recherche.

\_\_\_\_\_\_\_

Justification de la décision:

[Règle 5.2](https://library.wmo.int/viewer/55278/?offset=1#page=14&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) du *Règlement intérieur des commissions techniques* (OMM-N° 1240, édition 2023);

[Résolution 40 (Cg-19)](https://library.wmo.int/viewer/68194/?offset=6#page=548&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) – Mesures visant à favoriser une gouvernance inclusive, transparente et écologiquement viable;

[Résolution 4 (EC-77)](https://library.wmo.int/viewer/66341/?offset=3#page=13&viewer=picture&o=bookmark&n=0&q=) – Modifications à apporter au Règlement intérieur des commissions techniques (OMM-N° 1240).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_